



COMMUNE DE MARIGNY-LES-USAGES
AVIS AU PUBLIC

ZAC 3 DE CHARBONNIERE
DOSSIER MODIFICATIF DE REALISATION
MODALITES DE MISE A DISPOSITION
DE L'ETUDE ENVIRONNEMENTALE

En vertu de l'article L 123-19 code de l'environnement :

- La participation du public s'effectue par voie électronique. Elle est applicable aux projets qui font l'objet d'une évaluation environnementale et qui sont exemptés d'enquête publique en application du 1° du I de l'article L. 123-2.
- Le dossier soumis à la présente procédure comprend les mêmes pièces que celles prévues à l'article L. 123-12.

Les éléments mis à disposition sont les suivants :

- étude d'impact
- avis de l'autorité environnementale
- compléments suite à l'avis de l'autorité environnementale

Ces éléments seront mis à disposition du public pour une durée de 30 jours, soit du 18 février au 19 mars 2019 inclus selon les modalités suivantes :

- Au siège d'Orléans Métropole, 5 place du 6 juin 1944 aux jours et heures habituels (sauf jours fériés): du lundi au vendredi de 8h à 18h,
- En Mairie de Marigny-les-Usages, 1 place de l'Eglise aux jours et heures habituels (sauf jours fériés): Les lundis, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h30 et les mardi et jeudi de 15h à 18h30;
- Ils seront également consultables via le site internet de la métropole : <http://www.orleans-metropole.fr>
- Les remarques pourront être consignées dans les registres prévus à cet effet dans les lieux cités ci-dessus ou adressés par courrier à l'adresse suivante : Orléans Métropole, 5 place du 6 juin 1944 – CS 95801 – 45058 Orléans Cedex1 ou via le site <http://www.orleans-metropole.fr/contact.htm>.

A l'issue de cette période, le Conseil Métropolitain de la métropole délibèrera sur le dossier modificatif de réalisation de la ZAC. La synthèse des observations issues de cette mise à disposition sera mise en ligne sur le site Internet de la métropole.